

Conditions générales 2012-2013

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Nous vous rappelons qu'il existe deux systèmes d'inscription, à savoir :

- ✓ **A. Inscription définitive pour l'année scolaire**, pour les parents dont l'activité professionnelle est fixe et votre enfant est inscrit dès la date convenue **jusqu'au 05 juillet 2013**. La résiliation se fait par écrit avec un délai de 30 jours pour la fin d'un mois.
- ✓ **B. Inscription « à la carte » durant l'année scolaire**, pour les parents dont l'activité professionnelle est irrégulière (dans ce cas la place ne peut pas forcément être garantie) et l'inscription de votre enfant est effective qu'avec l'aval de l'éducateur responsable. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la commune www.saint-aubin-sauges.ch ou auprès du responsable de la structure d'accueil.
- ✓ **Les deux systèmes peuvent être combinés.**

Nous vous rappelons qu'une fois votre enfant inscrit, la facturation sera établie en fonction de l'inscription.

Pour tous les cas d'espèce non prévus dans cette information, il appartiendra au Conseil communal de se prononcer sur la base d'une demande écrite des parents, à l'adresse : La Parenthèse, Rue de la Gare 4, 2024 St-Aubin-Sauges.

D'autre part, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès du responsable de cette structure, M. Didier Zimmermann, qui se réjouit d'ores et déjà, avec ses collaboratrices, d'accueillir votre enfant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations et vous présentons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

La Parenthèse